Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1983)

Heft: 675

Artikel: Usages : Matisa : présence suspecte

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024824

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

USAGES

Matisa: présence suspecte

Les deux conseillers d'Etat vaudois socialistes se sont rendus sur place devant les locaux de Matisa, quand ouvriers et employés y faisaient grève. Ils n'ont pas tenu meeting. Leur simple présence avait un sens: solidarité.

Cela à suffi pour que le libéral Ruey pose au Conseil d'Etat une question sur l'opportunité de cette présence et se demande si le Conseil d'Etat n'y perd pas un peu de son autorité d'arbitre.

La suite des événements a démontré, hélas, les limites des possibilités d'action de l'autorité politique en ce domaine.

Mais la question est significative d'une intolérance, c'est-à-dire d'une volonté d'imposer un

comportement, de plier autrui (l'autre, dans le jeu du pluralisme politique) aux usages d'une respectabilité, de la respectabilité telle qu'on la conçoit.

Imaginons qu'un conseiller d'Etat (libéral), avec les meilleures intentions du monde, connaissant un nembre du conseil d'administration (libéral) influent ou potiche ou répondant local. au sens du Code des obligations, d'une direction étrangère, décide de le rencontrer - un repas simple, dans un restaurant connu, à midi, vu les agendas chargés — ce serait respectable. Un docteur en droit parlerait à un autre docteur en droit: efforts communs pour apprécier la situation, trouver une sortie. Même si la direction, par son comportement, avait violé la lettre et l'esprit de la convention collective, la rencontre toute personnelle, le steak-salade à midi pour gagner du temps, serait dans les usages. Mais qu'un gréviste, peut-être étranger, tende à

un conseiller d'Etat, vaudois bien sûr, un tract explicatif, ça ne se fait pas!

Revenons sur terre! Dans un cas comme dans l'autre, il y a contact avec une des parties en conflit.

Ce qui, dans la question inquisitoire Ruey, est plus significatif, c'est l'idée que la capacité d'arbitrage du collège en est entamée. L'arbitrage repose sur la confiance dans le jugement des personnes et non sur leur caractère aseptisé. L'arbitrage est d'autant plus solide que concordent, sur une proposition, des sensibilités contrastées. Sinon, pourquoi le pluralisme? Est-ce même de l'intolérance politique? Plus bêtement, de l'intolérance sociale: on a vu M. X. avec M^{me} Y., à tel endroit. Ils doivent coucher ensemble.

Savez-vous? On a vu M. Schmutz avec un gréviste. Découcherait-il du Conseil d'Etat?

TOUT UN PROGRAMME

La fuite en avant

«La fuite en avant», tel est le titre commun à deux articles parus dans la «Gazette de Lausanne» des 5/6 mars 1983: le premier, signé J.-Ph. Chenaux, concerne le programme anti-crise du Parti socialiste vaudois, et le second, dû à Georges Anex et paru dans le supplément littéraire de ladite «Gazette», parle du dernier roman machiste de Philippe Sollers, intitulé «Femmes» pour ceux qui oseraient encore l'ignorer.

Une phrase d'Anex a sans le vouloir peut-être valeur de conclusion commune aux deux textes: «Ce sont des scènes rêvées où tout se passe comme on le voudrait, dans un monde délivré des obstacles et des tabous, ou privé de toute réalité et d'individualité.»

PLUIES ACIDES

Lacs et forêts en danger de mort

Pas de frontières pour la pollution atmosphérique! Voici que la situation s'aggrave même pour la Suise, pourtant à l'abri des Alpes et du Jura. Et le temps presse.

Les pays du nord de l'Europe, ceux-là même qu'on sait marqués dans leur mode de vie et au plus profond de leur culture par le milieu forestier, ces pays-là vivent l'agonie de leurs premières forêts. Les sapins blancs d'abord, les rouges ensuite, perdent leurs aiguilles, et les bois deviennent des espaces désolés, désolants. La calamité a gagné la Forêt Noire; elle est à notre porte — à vrai dire, elle en a déjà franchi le seuil.

En montagne, des lacs se meurent dans le silence et

la propreté. Leur aspect, paraît-il, n'a rien d'inquiétant, alors même qu'ils passent de vie à trépas: au contraire, leurs eaux sont transparentes comme auparavant; seulement, elles sont devenues si acides qu'elles ne tolèrent plus aucune vie. Dans le massif du Gothard où les roches n'altèrent en rien ses effets, la pollution atmosphérique a déjà fait plusieurs victimes lacustres.

En milieu urbain, les effets de la pollution sont insidieux. Les statues de la cathédrale de Cologne ne sont plus que des moignons dont l'expression s'est proprement volatilisée (le programme de restauration du monument coûte annuellement un million de DM). On évalue à quatre milliards de DM par année en RFA le coût des dégâts répertoriés provoqués par le fléau. A Zurich, les responsables d'une coopérative de logement ont dû constater que la fréquence des réfections, des ravalements de façades, des travaux de peinture s'accélère, aug-